

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis no 1/78

Concerne: Demande de crédit de Frs. 41'000.-- pour procéder à l'achat d'un réservoir à eau, propriété de l'Etat de Vaud (Hôpital psychiatrique).

Délégué municipal: M. Arthur CAILLER

Monsieur le Président,
Mesdemoiselles, Messieurs,

Devant le problème toujours plus ardu en ce qui concerne la consommation en eau potable, surtout pour le secteur "basse pression" où plusieurs grosses constructions sont en cours, la Municipalité a pris contact avec le Département de l'Intérieur et de la Santé publique dont dépend l'Hôpital psychiatrique de Prangins, au sujet du réservoir de 250 m³ sis au lieu dit "La Charrette".

Après divers entretiens et d'un commun accord, nous avons désigné un ingénieur-conseil en hydraulique, le choix s'est porté sur M. Jean Rossier, ingénieur chef du service des eaux de la Commune de Lausanne. Du rapport très complet établi par M. Rossier, il ressort ce qui suit:

- 1) Achat par la Commune de Prangins de la parcelle No 545 de 724 m² y compris le réservoir de 250 m³ pour le prix de Frs. 41'000.--
- 2) Cession gratuite par l'Etat de Vaud à la Commune de Prangins, du réseau principal de distribution d'eau de l'Hôpital psychiatrique. A noter que ce réseau en fonte est en excellent état.
- 3) Par la reprise de ce réseau privé, la Commune pourra relier le réseau d'eau "basse pression", ainsi que le réseau de Promenthoux par une conduite déjà posée le long de la RC No 1 (Route Suisse); ce qui faciliterait l'alimentation de ces deux réseaux en cas de manque d'eau sur un des réseaux et augmentation de pression.
- 4) Le réservoir de 250 m³ pourrait, à moindre frais, être raccordé directement au réseau "basse-pression" aux pieds des réservoirs. De ce fait nous aurions une réserve d'eau de 250 m³ plus le petit réservoir de Bénex-Dessus de 55 m³, soit au total 305 m³, ce qui serait amplement suffisant pour de nombreuses années. En tenant compte des liaisons des deux réseaux "basse pression" sur la "haute pression" cela serait un réel avantage pour notre Commune.

C'est dans cette idée que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdemoiselles et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal no 1/78 concernant une demande de crédit de Frs. 41'000.-- en vue
- 1) de l'achat d'une parcelle de terrain No 545, au lieu dit "La Charrette", de 724 m2 ainsi que le réservoir de 250 m3,
 - 2) de reprendre le réseau principal de l'Hôpital psychiatrique cédé gratuitement à la Commune par l'Etat de Vaud,
 - 3) de passer une convention entre l'Etat de Vaud, Département de l'Intérieur et de la Santé publique, et la Commune de Prangins pour la fourniture d'eau potable.
- lu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

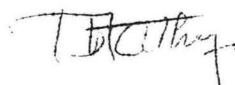
d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs 41'000.-- pour l'achat d'une parcelle de terrain de 724 m2 ainsi que le réservoir de 250 m3,
2. de l'autoriser à reprendre le réseau d'eau de l'Hôpital psychiatrique dans son état actuel et cédé gratuitement par l'Etat de Vaud,
3. de passer une convention pour la fourniture d'eau à l' Hôpital psychiatrique entre l'Etat de Vaud et la Commune.

Ainsi délibéré par la Municipalité en séance du 30 janvier 1978 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

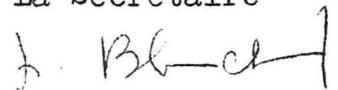
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



F. Mathey

La Secrétaire



L. Blanchoud